

# Carte scolaire rentrée 2014 :

## Mesures de carte scolaire proposées

### Comité Technique du mercredi 9 avril 2014

<b>OUVERTURES</b>			<b>FERMETURES</b>				
<b>Écoles</b>	Effectifs/ classe		<b>Écoles</b>	Effectifs IA	Effectifs écoles	Effectifs/ classe	
CLIS secteur Parsac/Chambon		+1	Aubusson Clé des Champs	138/8	139/ 8	fermeture de la 8 <sup>ème</sup> classe	-1
Remplaçant Crocq		+1	Aubusson Villeneuve	88/5	113/5.	Fermeture de la 5 <sup>ème</sup> classe	-1
Remplaçant Gouzon maternelle		+1	Naillat	62/4	69/4.	Fermeture de la 4 <sup>ème</sup> classe	-1
Remplaçant Fursac		+1	Fresselines/Maison Feyne/Villard	93/6	97/6	Fermeture de la 6 <sup>ème</sup> classe	-1
Plus de maîtres que de Classes Sciences Guéret		+1	Flayat	35/3	41/3.	Fermeture de la 3 <sup>ème</sup> classe	-1
Plus de maîtres que de Classes Aubusson élem		+0.5	Guéret Guéry	89/5	89/5.	Fermeture de 5 <sup>ème</sup> classe	-1
Plus de maîtres que de Classes Aubusson maternelle		+0.5	Fursac	107/6	113/6	Fermeture de la 6 <sup>ème</sup> classe (regroupement des 2 écoles mat et élem)	-1
Scolarisation moins de 3 ans Bonnat maternelle		+0.5	Lussat	19/2	23/2	Fermeture de la 2 <sup>ème</sup> classe	-1
Scolarisation moins de 3 ans Felletin maternelle		+0.5	Conseiller pédagogique EPS Guéret 2 ASH				- 1
Conseiller pédagogique départemental pour le Numérique Scolaire		+1	DAPER / EMALA			Suppression de 2 demi postes.	-1
Maître G CMPP La Souterraine		+1					
Maitre spécialisé trouble du comportement et de la conduite		+0.5					
Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap		+0.5					
<b>TOTAL</b>		<b>+10</b>	<b>TOTAL</b>				<b>-10</b>

La décharge de direction de Naillat est maintenue pour l'année 2014/2015.

#### FUSION D'ECOLE

Les écoles maternelle et élémentaire de FURSAC fusionnent. Il n'y aura plus qu'une seule école, une seule direction.

#### EMALA/DAPER

Suppression des 4 ½ postes EMALA de Sardent pour ne recréer que 2 ½ postes ( ½ à Villeneuve Aubusson sur le profil culture humaniste et maîtrise du langage et ½ à Prévert sur le profil culture scientifique). Ils n'interviendront plus que sur des écoles rurales de 1 à 3 classes. *No comment...*

#### REDEPLOIEMENTS DIVERS et VARIÉS

- Le poste d'animateur TICE Guéret 1 passe de l'école élémentaire de Saint Vaury à l'école élémentaire de Guéry.
- Le poste UP2A (accueil des élèves allophones) passe de l'école Langevin élémentaire à l'école élémentaire Prévert
- Tous les postes DAPER, EFIV, UP2A, EANA, ELVE Allemand, coordinateur RRS sont intégrés au dispositif plus de maîtres que de classes et l'IA se réserve la possibilité de leur faire effectuer des remplacements en cas de nécessité de service.
- Tous les postes de conseillers pédagogiques deviennent des postes de CPC généralistes avec des « *valences spécifiques* ». Ils sont redéployés dans les circonscriptions sauf le CPC EPS de G2 qui est supprimé.
- Les postes de modulateurs EMF sont requalifiés en postes de TRS.
- Les ZIL deviennent des postes de BM départementaux
- Les BM formation pourront être sollicités pour des remplacements de congé « par nécessité de service » selon la DASEN
- Le poste de TRS (titre définitif) de Chambon passe à Gouzon
- Les postes de directeur de l'IME de Grancher et du Monteil au Vicomte sont supprimés et seront pourvus par l'ARS. L'Education Nationale crée des postes de coordinateurs pédagogiques des unités d'enseignement en établissement médico social (dépendant de l'Agence Régionale de Santé).
- Le poste de coordinateur SAPAD est confié à l'enseignante chargée de la scolarisation des enfants hospitalisés.

Le SNUipp-FSU 23 a très clairement rejeté la carte scolaire proposée par l'Inspectrice d'Académie :

- 1- **Elle ne répond en rien aux urgences mises en évidence depuis le début de l'année : les 3 postes de brigade créés sont d'ores et déjà consommés 2 fois (outre les besoins de remplacements déjà criants) :**
  - les engagements du Ministre sur la direction d'école (4 jours de décharge pour les écoles de 1 à 3 classes) représentent l'équivalent de 3 postes
  - l'IA n'a aucunement répondu aux écoles à effectifs très élevés (Ajain, Champagnat, Guéret Cerclier, La Courtine maternelle, Gentioux...) mais n'a plus aucune réserve : les éventuelles ouvertures de rentrée se feront donc sur les moyens de remplacement qui manquent cruellement cette année !!!
- 2- **La seule proposition pour répondre aux absences non remplacées que propose l'IA est la dégradation des cadres d'emploi des personnels : « la mission remplacement est ajoutée à bon nombre de personnels ».** Le SNUipp-FSU 23 lui a clairement indiqué qu'elle était responsable de la dégradation des conditions de travail des personnels du département et du mal-être au travail de bon nombre de personnels : plutôt que d'en prendre la mesure, elle enfonce le clou !!!
- 3- **Le jeu de chaises musicales et de modification d'organigramme laissant croire à une meilleure organisation du travail ne constitue que des effets de manche** mais n'est pas en mesure d'apporter une amélioration significative des conditions d'enseignement des maîtres et de scolarisation des élèves : ca ressemble beaucoup à la reconnaissance de l'existant !!!
- 4- **La ruralité du département est niée :** la demande de la communauté éducative est forte de voir le maintien et le développement du dispositif EMALA. En réponse, il est renommé DAPER et perd la moitié des moyens au passage. Des *Plus De Maîtres Que De Classes* sont ainsi réimplantés sur Guéret et Aubusson : on comprend alors le sens du E et du R : Ecoles Rurales.
- 5- Le tour de passe-passe sensé corriger les inégalités dénoncées hier par toutes les organisations syndicales ne trompe aujourd'hui personne : les inégalités restent inacceptables (**à 10 élèves près, on retrouve toujours des écarts de plusieurs classes !!!**). **L'IA a été incapable de justifier ses choix qui ne peuvent s'expliquer au regard des effectifs. Encore plus dramatique, cette carte scolaire creuse les inégalités entre « villes et campagnes ». En effet, l'IA annonce vouloir prendre en compte le caractère rural du département mais centralise la quasi-totalité des dispositifs dans la Préfecture et la Sous-Préfecture.**
- 6- **Enfin, la Charte des Services Publics n'est pas respectée pour plusieurs mesures de carte scolaire :** c'est ici un bel affront aux élus et usagers qui se sont mobilisés pour faire reconnaître la spécificité rurale dans la réorganisation des Services Publics. Ces mesures ne sont pas recevables à Naillat, à Fursac et sur le RPI Fresselines/Maison Feyne /Villard.

Le SNUipp-FSU 23 a conclu ce Comité Technique en indiquant à l'IA que ses propositions de mesure de carte scolaire ne sont en rien adaptées aux réalités départementales. Elles n'amélioreront en rien les conditions d'accueil des élèves et de travail des maîtres. La seule ambition que porte cette carte scolaire est la volonté de l'IA de remplir la feuille de route fixée par le Ministre. Alors que le département n'arrive pas à assurer le quotidien en garantissant la présence d'un maître tous les matins dans chaque classe du département, l'IA annonce pouvoir mettre en place des dispositifs annexes. Si l'IA soigne sa carrière avec cette carte scolaire, elle ne se préoccupe guère de l'intérêt des élèves et des enseignants.